

SAGE de la Vire Le bassin versant de la Vire



COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DE LA VIRE (arrêté du 12 février 2009)

Collège n°1 des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (31 membres) :

Représentants du Conseil Régional de Basse-Normandie
 M. Jean-Karl DESCHAMPS, département de la Manche
 Mme Annie BIHEL, département du Calvados

Représentants du Conseil Général du Calvados
 M. Alain DECLOSMESNIL, vice-président du conseil général - canton de Bény-Bocage
 M. Louis LELONG, canton d'Isigny-sur-Mer

Représentants du Conseil Général de la Manche
 M. Lucien BOËM, canton de Saint-Jean-de-Daye
 M. François BRIERE, canton de Saint-Lô-Ouest
 M. Jean-Pierre ENGUERRAND, canton de Torigni-sur-Vire

Représentants des maires du Calvados
 M. Jean-Yves COUSIN, député-maire de Vire
 Mme Nicole DESMOTTES, déléguée à la Communauté de communes de Vire
 M. Paul METTE, délégué à la Communauté de communes de Vire
 M. Christian CLAVREUL, maire de Sainte-Marie-Laumont
 M. Robert LEFRANCOIS, maire de Le Tourneur
 Mme Sophie PIQUENOT, maire de Landelles-et-Coupigny représentée par Blaise MICARD, maire adjoint
 M. Jean FAUVEL, maire de Neuilly-la-Forêt
 M. Gilles FAUCON, maire de Montchamp

Représentants des maires de la Manche
 M. Stéphane GERMAIN, délégué de la Communauté de communes de Canisy
 M. Jean-Pierre LHONNEUR, président de la Communauté de communes de Carentan
 M. Christian PERIER, délégué de la Communauté de communes de l'Elle
 M. François DIGARD, président de la Communauté de communes de l'Agglomération Saint-Loise
 M. François BULLLOT, maire-adjoint de Saint-Lô
 M. Dominique QUINETTE, délégué de la Communauté de communes de la Région de Daye
 M. Alain EUDES, délégué de la Communauté de communes de Torigni-sur-Vire
 M. Philippe GOSSELIN, député, président de la Communauté de communes de Marigny
 M. Michel de BEAUQUODRAY, président de la Communauté de communes de Tessy-sur-Vire
 M. Philippe OZENNE, maire-adjoint de Moyon
 M. Albert BAZIRE, président de la Communauté de communes de Sourdeval

Représentants du Syndicat Mixte du Val de Vire
 M. Dominique PAIN, président du Syndicat Mixte du Val de Vire
 M. Daniel JORET, vice-président du Syndicat Mixte du Val de Vire

Mme Rolande BRECY, présidente du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Représentants des collectivités gestionnaires de l'eau potable et de l'assainissement
 M. le président du SIEP de la Sienne (Yves CORDON)
 M. le président du SIAEP de Saint-Clair-sur-Elle (Roland PINEL)

Crédits photographiques : SMVV, AAPPMA de St Lô, FDPMA de la Manche, ville de Vire, G. Targat, G. Voldy. Rédaction : F. Rozé, D. Soyer, Y. Salleville, S. Legendre, 03/2010.

Collège n°2 des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (16 membres) :

M. le président de la chambre d'agriculture du Calvados
 M. le président de la chambre d'agriculture de la Manche
 M. le président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat
 M. le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie
 M. le président de la section régionale de conchyliculture Normandie-Mer du Nord
 M. le président du syndicat départemental de la propriété agricole du Calvados
 M. le président de l'union des associations syndicales du bassin de la Vire
 M. le président de la fédération d'électricité autonome française
 M. le président de l'union fédérale des consommateurs
 M. le président de la fédération du Calvados pour la pêche et la protection du milieu aquatique
 M. le président de la fédération de la Manche pour la pêche et la protection du milieu aquatique
 M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Manche
 M. le président du comité départemental du tourisme
 M. le président de l'association "Pour la Vire"
 M. le président du GRAPE
 M. le président du comité départemental de canoë-kayak

Collège n°3 des représentants de l'Etat et des établissements publics locaux (14 membres) :

M. le préfet coordonnateur de bassin Seine Normandie ou son représentant
 M. le préfet de la région Basse-Normandie - préfet du Calvados ou son représentant
 M. le préfet de la Manche ou son représentant
 M. le directeur de l'agence de l'eau Seine Normandie ou son représentant
 M. le directeur régional de l'environnement de Basse Normandie ou son représentant
 M. le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ou son représentant
 M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Calvados ou son représentant
 M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Manche ou son représentant
 M. le directeur départemental de l'équipement de la Manche ou son représentant
 M. le directeur des affaires sanitaires et sociales du Calvados ou son représentant
 M. le directeur des affaires sanitaires et sociales de la Manche ou son représentant
 M. le directeur départemental des affaires maritimes ou son représentant
 M. le directeur départemental de la jeunesse et des sports ou son représentant
 M. le délégué régional de l'ONEMA ou son représentant

Stéphanie LEGENDRE
 Syndicat Mixte du Val de Vire
 709, promenade des ports
 50000 Saint-Lô
 Tél. 02 33 72 56 70
 E-mail : legendre.smvv@wanadoo.fr
 www.sage-vire.fr

Au fil de Lô...



L'eau est un bien précieux qu'il faut préserver et gérer de manière raisonnée ; l'eau est l'affaire de tous : citoyens, industriels, pêcheurs, agriculteurs, collectivités, Etat... C'est pourquoi nous nous sommes engagés dans une démarche participative visant à mieux préserver, partager et valoriser cette ressource : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vire dont l'élaboration a débuté en 2008.

La Vire et son bassin versant

La Vire prend sa source à 310 m d'altitude au nord de Vire et s'écoule sur 128 kilomètres en traversant les départements du Calvados puis de la Manche avant de se jeter dans la Baie des Veys, qu'elle forme avec la Douve, la Taute et l'Aure.

Elle est alimentée par un réseau d'affluents très dense de 2500 km de long. La Vire et ses principaux affluents sont découpés en huit « masses d'eau » homogènes du point de vue de leurs caractéristiques naturelles et des pressions anthropiques qu'elles subissent.

Le bassin versant de la Vire, de 1250 km², est situé à parts égales sur les départements de la Manche et du Calvados.

Des objectifs pour 2015

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 définit la politique communautaire dans le domaine de l'eau. Elle fixe des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles, côtières et souterraines.

Les acteurs du SAGE

Véritable parlement de l'eau, la Commission Locale de l'Eau (CLE) représente l'ensemble des parties prenantes et des tendances qui peuvent s'exprimer autour de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Elle est composée de représentants des collectivités territoriales, des usagers et des services de l'Etat concernés.

Le SAGE - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

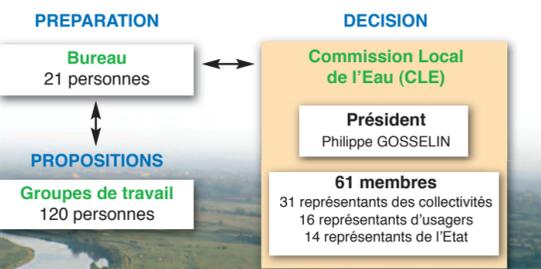
Le périmètre du SAGE de la Vire est établi sur la base du bassin versant. Il couvre 145 communes dont celles de Vire et de Saint-Lô, 12 communautés de communes totalisant 112 600 habitants.

Le SAGE est un outil de planification à l'échelle du bassin versant. Il fixe la stratégie globale de préservation et de mise en valeur des ressources en eau et des milieux aquatiques et la traduit en orientations de gestion et d'actions.

Doté d'une portée juridique, le SAGE est opposable à l'Administration : toutes les décisions prises dans le domaine de l'eau par les services de l'Etat et les collectivités locales doivent être compatibles avec le SAGE ainsi que les documents d'urbanisme. Le SAGE comporte un « règlement » opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution d'activités soumises à procédure de déclaration ou d'autorisation.

Construire le SAGE

A partir d'un état des lieux et d'un diagnostic global permettant de comprendre les problèmes, il s'agit d'élaborer plusieurs scénarios, de les comparer, de les discuter, d'en débattre et d'aboutir à des décisions concrètes.



SMVV L'animation de la CLE est assurée par le Syndicat Mixte du Val de Vire.

PAROLES D'ACTEURS

L'agriculture a un rôle à jouer

« A l'avenir, l'agriculture devra encore limiter les rejets en nitrates et phosphates dans le milieu naturel, explique Antoine Herman, de la Chambre d'agriculture du Calvados. Pour l'azote, des réductions de dose et des fractionnements ont déjà été réalisés par une majorité d'agriculteurs, mais des ajustements sont encore possibles. Pour le phosphore, les apports réalisés par les effluents sont souvent suffisants. Les teneurs des eaux en phosphore semblent liées au ruissellement de surface parfois observé dans certaines parcelles en labour. Pour lutter contre ces phénomènes, la politique agricole commune va imposer la couverture des sols en période hivernale et des bandes enherbées le long des cours d'eau. Ce qui devrait aussi limiter les transferts de produits phytosanitaires. Une réflexion devra être engagée pour raisonner un assolement moins exigeant en produits phytosanitaires (principe de l'agriculture intégrée). Limiter enfin le ruissellement de surface (problème des labours en pente et forte pluviométrie), et la dégradation des berges de cours d'eau par le piétinement des animaux, ce qui impliquera souvent la mise en place de clôtures. »

Eau et assainissement, le point à Saint-Lô et Vire

« L'alimentation de Saint-Lô en eau potable est assurée par le barrage sur le ruisseau le Semilly, par le ruisseau le Fumichon et par la Vire, explique François Bouillot, vice-président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise. La partie Nord de Saint-Lô est alimentée par les eaux souterraines du centre Manche. Les taux de nitrates restent largement au dessous des seuils légaux. La construction d'une nouvelle usine de potabilisation des eaux est à l'étude. Les eaux usées sont traitées dans une station construite il y a 5 ans. Les rejets sont de très bonne qualité et largement conformes aux normes imposées par l'arrêté préfectoral ».

« La ville de Vire s'est dotée en 2006 d'une nouvelle station d'assainissement de 50 000 équivalents habitants capable de traiter le carbone mais également l'azote et le phosphore, indique Jérôme Montori, ingénieur au pôle Eau et Assainissement. La construction d'une nouvelle station d'eau potable est en cours d'étude, ainsi que la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau de rivière servant à la production d'eau potable. »

Les attentes des pêcheurs

« Aujourd'hui, tous les pêcheurs peuvent découvrir la Vire. Que l'on soit pêcheur de poissons blancs, de carnassiers ou de poissons migrateurs, chacun peut y pratiquer son sport préféré. Pourtant, il ne faut pas oublier que la Vire est un cours d'eau classé pour les poissons migrateurs. La forte anthropisation de la Vire a réduit depuis longtemps la qualité du milieu et la libre circulation des poissons. La notion de cours d'eau naturel perd tout son sens. »

Des actions fortes sont nécessaires pour conserver et améliorer l'état écologique de la Vire et de ses affluents. Le SAGE doit alors, avec la participation de tous les acteurs, conduire à la définition de ces mesures qui pourront être reprises lors de l'élaboration des Plans de Gestion des Associations de pêche et de protection des milieux aquatiques. Nous savons que la ressource appartient à tous et sommes tout à fait disposés à la partager avec les autres usagers à condition que les attentes de chacun soient prises en compte. Cela passe donc par la concertation et les réunions des groupes de travail, du bureau et la CLE du SAGE en sont le lieu idéal. »

La Vire à Saint-Lô.



Station d'épuration de Vire.

Vous pouvez consulter le rapport complet de l'état des lieux du SAGE sur le site internet www.sage-vire.fr

LA VIRE, UN BASSIN VULNERABLE

Des crues exceptionnelles...

La Vire a connu et connaîtra encore des crues. Les villes de Tessy-sur-Vire, Condé-sur-Vire, Saint-Lô, Agneaux, Pont-Hébert, Saint-Fromond et Airel y sont particulièrement sensibles. La Vire a creusé son lit dans les sols schisto-gréseux du briovérien propices au ruissellement. C'est un cours d'eau indépendant, sans aquifère libre susceptible d'absorber les excès d'eau et de les restituer en période sèche. Ainsi les débits moyens de la Vire, varient de 1 à 10 entre les plus hautes eaux, qui ont lieu en général en janvier, et les basses eaux à la fin de l'été. On parle de grande crue exceptionnelle quand la cote des eaux est supérieure à 2,20 m à Saint-Lô, soit un débit supérieur à 165 m³/s. En février 1990, crue de plus grande ampleur récente sur la Vire, le débit a même atteint près de 300 m³/s. !

Et des sécheresses prononcées !

Les étiages sont ces moments où le cours d'eau atteint son plus bas débit, généralement à la fin de l'été. Globalement le bassin oppose une faible résistance à ces phénomènes de sécheresse. La Drôme, la Souleuvre, la Jacre, l'Allière et la Vire elle-même (notamment en aval de Malloué) y sont particulièrement sensibles. Le sous-sol de la Vire, constitué de schiste et de grès sur 75% de son parcours, ne retient pas l'eau. Le fleuve ne possède pas de nappe alluviale qui lui permettrait grâce à un matelas qui se serait gorgé d'eau pendant l'hiver, de compenser l'été la diminution des précipitations. Ces tarissements prononcés sont partiellement soutenus par les affluents issus des granites de Vire. En amont de Vire, la rivière se préserve ainsi des étiages excessifs.

Quand la Vire... vire au vert

Le phosphore ne présente aucune toxicité. Il est même essentiel à la santé humaine ! Il l'est aussi pour les algues et les plantes aquatiques mais son excès favorise les phénomènes de prolifération. Un tapis vert se forme en surface ; on parle alors de dystrophisation. Conséquence : le développement des cyanobactéries, qui produisent des toxines nocives pour le foie, les cellules nerveuses ou la peau. Les risques sanitaires sont présents notamment lors des activités aquatiques. La dystrophisation nuit aussi à la production d'eau potable et à la vie piscicole.



Bloom algal septembre 2004.



La Vire à Candol en été 2005.

Naturellement issu des sols qui le libèrent en petite quantité, le phosphore parvient aujourd'hui aux cours d'eau en quantité excessive par les effluents domestiques, industriels et d'élevage, et l'érosion des terres agricoles fertilisées. Sur l'ensemble de la Vire, on note une qualité relativement dégradée en matière de phosphore, particulièrement préoccupante dès l'aval de Vire. La modernisation des stations d'épuration des agglomérations de Vire et de Saint-Lô a contribué toutefois à une nette amélioration de la qualité des eaux. Il convient de poursuivre les efforts pour limiter l'apport de phosphore par les rejets des autres stations d'épuration et les intrants d'origine agricole.

Milieu aquatique riche mais fragile

Saumons, truites de mer et fario, aloses, anguilles, lamproies, écrevisses à pied blanc et plus communément carpes, gardons, ablettes et brèmes... la Vire est un formidable vivier d'espèces piscicoles. Les poissons migrateurs trouvent en aval du bassin, mais surtout dans sa partie amont, des zones fraîches et courantes pour se reproduire et se développer. Les espèces typiques des milieux stagnants leurs préfèrent les biefs. Mais des pressions pèsent sur les effectifs : les aménagements réalisés au 19^{ème} siècle pour la navigation ont remplacé les eaux courantes et oxygénées propices aux migrateurs par des eaux profondes et calmes. Si les ouvrages de franchissement de la Vire moyenne sont adaptés au saumon et aux truites, ils s'avèrent inadaptés à l'anguille ou à l'aloise. Les stocks de saumon atlantique et de truite de mer sont faibles et inférieurs aux capacités théoriques du fleuve. L'anguille se raréfie, sans doute à cause des effets de la pollution et du cloisonnement des cours d'eau. Les écrevisses à pieds blancs sont largement concurrencées par l'écrevisse invasive de Californie.



Le barrage d'Aubigny à Ste Suzanne sur Vire.

DES USAGES DIVERSIFIES ET DES BESOINS QUOTIDIENS

Patrimoine hydraulique de la vallée de la Vire : étude et recensement



Barrage de Porribet.

Depuis l'installation de l'homme sur ses rives, le cours de la Vire, de la butte de Chaulieu jusqu'à la baie des Veys, n'a cessé d'être exploité et aménagé. Source de vie et d'énergie, ses eaux ont répondu aux besoins vivriers, aux usages domestiques ou agricoles, aux nécessités des déplacements mais surtout aux activités de quantité d'ateliers, de moulins et d'usines. Voués surtout à la mouture des céréales, accessoirement à l'extraction d'huile, certains, isolés ou bien concentrés en des zones spécialisées, œuvrèrent aussi à la préparation ou à la confection du cuir, du textile et, aussi, du papier. Particulièrement dense sur l'amont, plus lâche mais plus monumental à mesure que l'on descend, ce patrimoine, bien que souvent sans usage, continue de marquer les paysages et d'occuper ou border les... lits. Bien que majoritairement privé, il reste incarné par les écluses et autres équipements liés à la navigation, jalons mieux connus sur l'ancien chemin de halage. Huit micro-centrales productrices d'hydroélectricité ont été construites dans les anciennes écluses.

La ressource en eau potable localement dégradée

Les eaux superficielles fournissent 80% des 5 millions de m³ d'eau potable produits chaque année sur le bassin. La qualité, quoique conforme à la législation, est globalement altérée. Les teneurs en nitrates sont satisfaisantes, inférieures au seuil de vigilance imposé par la directive cadre européenne. Les teneurs en pesticides dépassent régulièrement le taux de 0,1 µg/l tout en restant en deçà des seuils réglementaires. Cependant, sur la Vire et certains de ses affluents, ces valeurs sont souvent dépassées et continuent d'augmenter. Les eaux souterraines sont globalement conformes à la législation, tant en terme de pesticides (sauf sur la basse Vire) que de nitrates. Le bassin de la Vire est déficitaire en eau : 20% de l'eau consommée est importée. Le rendement des réseaux est plutôt moyen (75%).

L'eau, une ressource essentielle pour l'agriculture

Le bassin versant de la Vire compte 1700 exploitations agricoles qui prélèvent plus de 2 millions de m³ par an. Elles occupent 80% de sa surface. L'activité principale est la production laitière. Mais depuis 30 ans, les surfaces en herbe, bien que toujours dominantes,



Captages de Couvains.

reculent au profit des cultures. Celles-ci occupent désormais près d'un tiers de la surface agricole. Les surfaces en maïs et en céréales ont doublé depuis 1979. Les 200 000 animaux qui composent le cheptel bovin rejettent plus de 11 500 tonnes d'azote par an. 80% du bassin est classé en zone vulnérable à la pollution par les nitrates. Mais les programmes de mise en conformité des bâtiments d'élevage et la mise en œuvre de la Directive nitrates permettent de valoriser de mieux en mieux ces engrais de ferme.

La Vire et l'huître

Outre la pêche à pied, qu'elle soit récréative ou professionnelle, et la pêche à la civelle, l'activité conchylicole s'est développée en baie des Veys. 8000 tonnes d'huîtres et 1600 tonnes de moules sont commercialisées en moyenne chaque année. La baie des Veys se divise en deux secteurs de production : les concessions de Grancamp-Maisy et Géfosse-Fontenay (à l'Est) et de Beauguillot et Utah-Beach (à l'Ouest). 77 entreprises couvrent ces 170 ha, soit 18% de la surface totale des parcs de Basse Normandie. En termes de salubrité, 4 sites sur 5 sont déclassés en catégorie B, ce qui impose aux producteurs une purification des coquillages avant commercialisation. Une évolution réglementaire européenne fait peser de nouvelles contraintes plus fortes sur la profession conchylicole, risquant de compromettre la pérennité de cette activité sur certains secteurs.

La Vire et ses activités de loisirs

La pratique du canoë-kayak sur le cours de la Vire enregistre près de 13 000 sorties les bonnes années. Quatre sites lui sont dédiés : deux bases de loisirs à Pont-Farcy et Condé-sur-Vire, deux activités « Sport vacances » à Saint-Lô et à Saint-Fromond. Mais de nombreux barrages exigent des modifications ou la mise en place d'aménagements pour leur franchissement. La base de loisirs située auprès du Lac de la Dathée (Vire) propose des activités nautiques. La navigation touristique sur le bief de Saint-Lô a été abandonnée en 2008. La baisse du niveau d'eau pendant les vidanges estivales rend l'activité aléatoire. La randonnée sur les 65 km du chemin de halage, « voies vertes » du Conseil Général de la Manche, attire en moyenne 130 personnes par jour. Sur le bassin, dix associations de pêche regroupent 4200 adhérents. 86 gabions pour la chasse au gibier d'eau sont implantés dans les marais de la basse Vire.



La Baie des Veys.



Canoë sur la Vire.